CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E18121** **VALABLE JUSQU'AU** **15/07/2027**

ÉDITÉ LE 17/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2003

Forme juridique : SAS

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EAUBONNE 450597455

Siret : 450 597 455 00036

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 211006800127

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 0000011327288304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011327288304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : R.T.P.

6 BIS ROUTE DE ST GRATIEN
95600 EAUBONNE

Téléphone : 01 39 34 19 02 **Fax :**

Portable : 06 20 35 54 35

Responsabilité légale :
LENORMAND SOPHIE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : s.lenormand@sas-rtp.com

Effectif moyen : 32 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 538 179 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	25	16/07/2024
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	4	03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/06/2026 12:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.